

LE  
CARDINAL DE BONNECHOSE  
ET  
LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE

---

PREMIÈRE PARTIE

La vie du cardinal de Bonnechose racontée par M<sup>r</sup> Besson, évêque de Nîmes, est l'histoire religieuse du siècle personnifiée en un grand prélat qui illustra l'Église de France pendant plus de cinquante ans.

M. de Bonnechose était né en 1800. Il débuta de bonne heure dans la magistrature : il était premier avocat général à la cour de Besançon le 10 juin 1829. Il entra dans les ordres à la fin de l'année 1830. Presque à dater de ce jour jusqu'à la fin de sa carrière, on le voit mêlé à toutes les affaires ecclésiastiques de son temps. Tour à tour membre de la congrégation fondée par l'abbé Bouthain à Strasbourg, supérieur du collège de Juilly, supérieur de l'établissement de Saint-Louis-des-Français à Rome, réformé par ses soins, évêque de Carcassonne, puis, promu au siège épiscopal d'Évreux et enfin archevêque de Rouen, revêtu de la dignité de cardinal le 20 décembre 1863, sénateur, mort le 27 octobre 1883, son importance grandissant sans cesse avec sa renommée, en relations directes et suivies avec les papes qui se succédèrent ~~durant~~ durant cette longue période sur le siège de saint Pierre, Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII, nul prélat n'a joué en France un rôle aussi militant, ni aussi utile à l'Église.

Le nouveau cardinal, dit son historiographe, avait l'étoffe d'un homme d'État. Les circonstances firent de lui pendant vingt ans le plénipotentiaire perpétuel de la France à Rome et le ministre le plus accrédité par la cour de Rome dans les affaires de France.

C'est par ces côtés politiques et humains qu'il peut être intéressant, pour les lecteurs de la *Revue*, de rappeler quelques traits de cette physionomie qui est apparue dans ce siècle comme une image des grands prélats d'autres temps. La vie de l'homme révélée par l'auteur est pleine de traits inattendus pour ceux qui ne l'ont pas connu intimement, et qui se le représentent comme un personnage très digne, mais presque hautain dans son attitude réservée et qui sentait son gentilhomme. On est surpris et en même temps charmé de trouver dans M. de Bonnechose une âme très tendre, accessible aux émotions sentimentales que donnent aux cœurs les souvenirs de l'enfance, l'amour des siens, les joies de l'amitié. Le prêtre, chez lui, se montre enclin à un mysticisme un peu rêveur, d'une piété douce et à la fois exaltée, d'une bonté touchante. Mais ceux qui désirent apprécier dans les intimités de sa nature cet homme à la physionomie autrement accusée dans la vie publique, liront les deux volumes de M<sup>sr</sup> Besson qui n'a rien omis de ce qui pouvait faire connaître son modèle et le faire aimer.

La première fois qu'il s'employa dans une négociation entre le saint-père et le gouvernement français, c'était en 1845. Il était alors, à Rome, supérieur de l'établissement de Saint-Louis-des-Français. Il s'agissait de l'affaire des jésuites soulevée à la suite d'une interpellation adressée au gouvernement par M. Thiers, qui demandait qu'on les expulsât de France. L'émotion était grande : l'opinion publique était en mouvement ; la Chambre des députés et le gouvernement lui-même se montraient fort animés contre la célèbre compagnie.

La question des congréganistes, comme on le voit, date de loin : pour être ancienne, elle n'en était pas plus opportune, les lois d'exceptions ne valant jamais rien. Mais la République était dans ce temps-là hors de cause, car personne ne songeait à elle. C'étaient ceux qui depuis se sont appelés le *parti conservateur* qui invoquaient les anciens édits, celui de 1763 notamment, pour obtenir l'expulsion de la congrégation. M. Martin (du Nord), ministre des cultes, prit l'engagement d'appliquer à l'ordre des jésuites la loi de bannissement. Nous avons oublié ces querelles

soulevées par la liberté de l'enseignement et par les congrégations religieuses; d'ailleurs nous en avons vu bien d'autres! Mais elles troublaient déjà profondément la société française, et, à défaut du remède suprême, la liberté et la tolérance qui doivent un jour, s'il plaît à Dieu, guérir nos mutuelles blessures, c'était aux négociations que l'on avait recours. M. Rossi, ambassadeur à Rome, en était chargé. M. Rossi est une des personnalités les plus étonnantes de ce temps fertile en hommes de premier ordre. En Suisse, en France, en Italie, on le trouve partout au faite, où il était poussé par la supériorité partout reconnue de son esprit. Nous le voyons à ce moment précis ambassadeur de France à Rome, en attendant que le pape fit de lui le premier ministre de son gouvernement libéral. Mais la cour de Rome alors ne voulait rien entendre : le pape refusait même de recevoir notre ambassadeur. La rupture était certaine et imminente. L'abbé de Bonnechose prit sur lui d'intervenir. Il persuada à Grégoire XVI de recevoir M. Rossi : il s'en expliqua avec le général de la compagnie, le P. Roothaam; il suggéra une solution grâce à laquelle les jésuites, en se conformant à la loi sur les associations, en éloignant des novices, en divisant des maisons trop nombreuses, purent continuer à subsister.

Cette intervention de l'abbé de Bonnechose souleva contre lui des tempêtes dont il eut longtemps à souffrir. Il éprouva ainsi, dès son début dans la carrière de la diplomatie officieuse à laquelle il était voué, l'effet et la puissance des haines suscitées par les querelles de religion; et ce fut heureux sans doute, car la persécution dont il fut l'objet fortifia en lui l'esprit de résolution dont il fut animé toute sa vie, et qui le maintint au-dessus de toute autre considération quand il croyait défendre la vérité, l'État et l'Église. Il est rare que le temps, indépendamment de la conscience satisfaite, n'apporte pas leur justification aux hommes qui, même contre le gré des opinions du jour, accomplissent dans la vie publique leur devoir froidement envisagé et accepté. M. de Bonnechose écrivait alors à M<sup>sr</sup> de Masenod, évêque de Marseille :

Si l'on ne m'eût fait publiquement un crime de ma faible participation à ce résultat, jamais je n'aurais levé le voile qui devait la couvrir. Mais d'autres l'ont déchiré pour me dénoncer à l'Église comme coupable envers elle de trahison. Dieu a tout vu; Dieu nous jugera... Répondrai-je aux reproches d'ambition, au soupçon de vues intéressées? Mais tous mes anté-

cédents n'en sont-ils pas une réfutation suffisante? Je laisse à Dieu le soin de disposer de ma destinée comme il lui plaira, et de me justifier devant les hommes quand il en sera temps.

Le temps ne se fit pas attendre. Peu d'années après, le pape Pie IX faisait de M. Rossi le principal opérateur de cette négociation que l'on imputait à crime à M. de Bonnechose, son premier ministre. Quelle justification! peut-on dire après lui, lorsque, dans une lettre intime, il rappelait ce souvenir, en louant la conduite de M. Rossi qui aurait peut-être sauvé le saint-siège des dangers de la révolution par la sagesse et par l'habileté de sa politique, si l'assassinat n'en avait interrompu le cours.

Les principales questions purement religieuses qu'il eut à traiter avec Rome furent celles de la liturgie romaine, du concile et de l'élection du pape à la mort de Pie IX.

Le goût du cardinal, en cela très Français, pour l'unité et pour l'uniformité; son respect pour l'autorité, qui était le caractère dominant de sa vie morale, devaient le porter à adopter les vues de la cour de Rome sur la liturgie, empreinte partout en France du particularisme gallican, et qu'il s'agissait de ramener aux règles communes adoptées par le pape Pie IX pour toute l'Église. Cette affaire de la liturgie qui semble aujourd'hui insignifiante ne passa pas sans de grandes difficultés. On la considéra, non sans quelque raison, comme un acte hardi de la puissance pontificale qui tendait à rattacher plus étroitement toutes les églises au centre du saint-siège de Rome. C'étaient, non plus seulement des dissidences dogmatiques, mais, par un fait matériel, les dissemblances mêmes, en apparence du moins peu importantes, que l'on voulait faire cesser dans le catholicisme. C'étaient les dernières racines du gallicanisme, réduites depuis longtemps à de pures formes extérieures, qu'il fallait arracher. Le clergé lui-même et les fidèles de chaque diocèse étaient attachés à des traditions, à des habitudes particulières qui donnaient aux chants d'église et aux cérémonies du culte un caractère spécial. Il semblait pénible de rompre avec ces mœurs religieuses dans lesquelles, les ancêtres et soi-même, on avait vécu. Les générations nouvelles l'ont oublié; mais nous, nous nous souvenons encore de cette liturgie gallicane, plus vivante en quelque sorte; associant dans les chants d'église les assistants au clergé, plus musicale, moins monotone et moins sévère que celle qui fut imposée à la France par le saint-siège.

A-t-on gagné en intensité dans la foi ce qu'a perdu l'imagination populaire au spectacle de nos fêtes religieuses d'autrefois? Ce n'est pas sûr. Mais il semble que dès cette époque, en 1856, longtemps avant que la puissance temporelle des papes fût tombée sous les coups du peuple italien, la papauté ait senti le besoin de fortifier sa puissance spirituelle, et de faire peser son empire même dans les choses extérieures telles que la liturgie. C'est ce même sentiment qui inspira sans doute d'autres actes éclatants tels que le *Syllabus* et le dogme de l'infaillibilité, auxquels le cardinal de Bonnechose s'est trouvé naturellement associé.

Lors de la réunion du concile, en 1869, M<sup>sr</sup> de Bonnechose était cardinal, et le membre le plus en vue peut-être de l'Église de France; aussi, eut-il une part prépondérante dans ses travaux et dans ses définitions dogmatiques. Son historiographe, par un simple récit, sans commentaires, fait revivre les émotions des péripéties par lesquelles passa le concile et qui se communiquèrent à toute la chrétienté avant que le dogme de l'infaillibilité fût proclamé.

Il rappelle des faits oubliés aujourd'hui, car il semble que nous sommes bien loin de notre propre histoire contemporaine, et qu'après vingt ans nous ayons vécu des siècles, tant les choses diffèrent et tant les hommes, ou plutôt le personnel, ont changé; — non seulement la proclamation du dogme de l'infaillibilité divisait les esprits parmi les membres du clergé, tout au moins au point de vue de son opportunité; mais le dogme lui-même soulevait des doutes, suscitait des querelles et faisait naître des divisions profondes parmi tous les catholiques, ceux même qui étaient le plus attachés à leur foi. Il est impossible de ne pas se souvenir de la douleur, non d'un révolté, mais d'un fils respectueux et fidèle, du cri d'angoisse de M. de Montalembert, et qu'il fit entendre dans un écrit échappé à un croyant courroucé. Il n'a fallu rien moins que le travail préparatoire du pontificat de Pie IX en vue d'amener le monde catholique à l'unité et de le soumettre à l'obéissance, pour assurer le triomphe du concile de 1869 sur ce point de foi, et pour faire accepter ses décisions sans qu'aucune révolte ait subsisté après les premières résistances.

Ces résistances, les gouvernements civils crurent pouvoir s'en faire les organes, et particulièrement le gouvernement français. M. Duruy, alors ministre des cultes, avait même préparé un mémorandum destiné à être envoyé au concile, pour faire opposi-

tion à sa réunion ou du moins à ses décisions doctrinales. Mais ce memorandum ne fut appuyé ni à Berlin, ni à Vienne, ni à Florence. L'empire avait déjà fait autour de la France le vide dans le monde. M<sup>sr</sup> Besson raconte à ce propos un incident curieux qui révèle la présence de M. Guizot aux Tuileries de 1870 et aussi l'influence qu'il cherchait et qu'il réussissait à y exercer, Napoléon III l'aurait, paraît-il, consulté au sujet de ce memorandum, et le vieil homme d'État, qui savait par expérience qu'il ne faut pas jouer avec les questions religieuses, répondit : « Il y a des difficultés qui n'existent que parce qu'on les accepte, n'acceptez pas celle-là. » Ce conseil donné sous une forme un peu sibyllique fut, dit-on, goûté, mais, comme il arrivait alors, assez mal suivi. Le gouvernement français crut devoir et pouvoir faire entendre ses représentations à Rome par l'organe de son ambassadeur. M. le marquis de Banneville s'associa l'ambassadeur de la cour de Vienne dans ses démarches auprès du cardinal Antonelli; il demanda même qu'il lui fût loisible d'entrer en communication avec le concile; et le pape s'y refusa. « Il paraissait plus inquiet que jamais, écrivait alors le cardinal en parlant de M. de Banneville, et humainement parlant il y avait de quoi ». Lui-même avait été ému par la définition proposée : les agitations des prélats autour de lui le portaient à l'inquiétude sur l'issue de cette grave affaire. M<sup>sr</sup> Besson le peint comme en proie à une sorte d'angoisse pendant la durée des discussions préliminaires. Des partis s'étaient formés parmi les membres du concile; chaque parti avait à sa tête des prélats désignés par leur talent ou par leur autorité. M<sup>sr</sup> de Bonnechose fut pendant un temps le chef d'une sorte de tiers parti qui tendait à faire différer la déclaration du dogme. L'historiographe fait assister par des détails précis au travail parfois douloureux de cet esprit sincère cherchant le bien et la vérité dans une affaire qui intéressait à un si haut degré l'Église. Il cite les confidences secrètes du cardinal consignées dans ses notes quotidiennes, qui s'échelonnent dans cette voie pénible où il se décide enfin à marcher et où sa décision entraîne celle de tous les prélats qui suivaient ses conseils. Mais qu'il y a loin de ce point d'arrivée au point de départ, lorsqu'il écrivait le 4 février 1870 :

Une majorité se forme pour le définir (le dogme.) Mais il nous semble qu'une transaction conduisant à une déclaration ultérieure, laquelle transaction obtiendrait l'unanimité, serait bien désirable. Y parviendrons-nous?

Espérons-le. L'Église et l'autorité du Pape elle-même y gagneraient immensément.

Et plus tard, le 5 mars :

Je remets le soin du concile à la divine Providence, faisant, en ce qui me concerne, tout ce que je puis, mais sans m'inquiéter jamais du résultat.

C'est cette bonne foi qui donne de la fermeté aux résolutions quand elles sont prises, et qui défend les esprits sincères contre les incertitudes de la faiblesse quand le moment d'agir est venu.

Lorsque vint l'élection d'un nouveau pape, à la mort de Pie IX, survenue le 7 février 1877, le cardinal de Bonnechose reçut du gouvernement français la mission de maintenir la tradition de l'*exclusive* ; et l'historiographe nous apprend que l'exclusion portait sur le cardinal Bilio. On voulait un pape italien et modéré, qui ne sortît pas des ordres religieux, et qui modifiât la politique de celui qui venait de mourir. Le cardinal devait, en cas de besoin, communiquer au président du Sacré-Collège une lettre confidentielle. Il n'avait accepté cette mission qu'à la condition d'agir comme il l'entendrait, au nom du gouvernement français, dans l'intérêt de la France. Il n'eut pas à produire le document dont il était porteur ; il put éviter l'inconvénient assez sérieux de voir discuter par le conclave le droit de la France ; néanmoins, après que le cardinal Bilio au premier tour de scrutin eut réuni sept voix, il crut prudent de faire connaître au sous-doyen du Sacré-Collège les intentions de son gouvernement. Le cardinal Bilio, peut-être averti, déclara avant l'ouverture du second scrutin qu'il ne saurait accepter la tiare, et il pria ses collègues de reporter leurs voix sur le camerlingue. Ce fut le camerlingue, M<sup>sr</sup> Pecci, qui fut, en effet, élu et qui prit le nom de Léon XIII. Si l'attitude du cardinal de Bonnechose contribua, comme il est probable, à cette élection, ce fut un grand service qu'il rendit à la fois à la France et à l'Église. Déjà, quoique l'œuvre de Léon XIII soit loin, sans doute, d'être achevée, ses écrits, son langage, son action politique, tout annonce qu'il aura été un des plus grands papes qui se soient assis sur le siège de saint Pierre.

Dans ses relations avec les divers gouvernements sous lesquels il a vécu, et avec les hommes si dissemblables entre eux qui pendant une si longue période ont tenu en mains la solution

des questions intéressant à la fois l'État et l'Église, le cardinal de Bonnechose était dominé par deux principes de conduite, qui rendaient à la fois son action très libre et très profitable aux causes qu'il soutenait. Il professait pour les autorités établies un respect non simulé mais dérivant de ses opinions sur l'organisation des sociétés, ce qui lui permettait de s'adresser à ces autorités quels qu'en fussent les représentants, sans apparence de trahison envers le passé, et aussi sans esprit d'intrigue, qui n'eût convenu ni à sa robe ni encore moins à son caractère. Il pratiquait aussi une maxime que lui avaient suggérée son bon sens et son dévouement à la cause qu'il servait.

Jamais, écrivait-il en 1862, je ne me suis obstiné dans aucune forme particulière de gouvernement.

Il puisait dans cette règle de conduite une force de persévérance que l'insuccès ne parvenait pas à abattre et dont il eut presque toujours occasion de faire usage dans ses rapports avec les divers pouvoirs. Les mécomptes ne le rebutèrent jamais, et ce fut surtout avec l'Empire qu'il eut l'occasion d'exercer cette vertu. On peut même dire, sans nuire à la mémoire d'un prêtre, que chez lui un peu de candeur se mêlait à son zèle.

Il venait d'être sacré évêque de Carcassonne lorsque éclata la révolution de 1848. Il fut, comme tant d'autres, effrayé par les agitations de cette époque troublée, par les doctrines socialistes énoncées tumultueusement et qui avaient, alors, le don de surprendre. Il vit se précipiter avec quelque étonnement les populations vers l'élection du prince L.-N. Bonaparte, au 10 décembre 1848, et se jeter tête baissée, selon son expression, « dans ce qu'il y a de plus inconnu et de plus aventureux ». Comme pour tant d'autres aussi, la crainte de l'anarchie le porta à considérer le coup d'État du 2 décembre 1851 comme une délivrance. C'était une déplorable erreur d'un noble esprit : mais au moment de condamner l'homme qui la subissait, on se demande avec quelque humiliation si nous en avons fini avec ces appétences de la dictature, et si c'est là, encore une fois, que nous aurions conduits seize années de République.

Il crut à l'Empire et il crut en l'empereur ; et, pendant toute la durée du règne, il fit des efforts aussi constants que vains, sans être jamais désabusé, pour tirer parti au profit de la cause catholique de cette quasi-familiarité qui s'était établie entre lui et le nouvel hôte des Tuileries.



Dès le début du règne, en 1832, M<sup>sr</sup> de Bonnechose entama a question des articles organiques dont il demandait la suppression. Il eut à ce propos plusieurs entrevues avec Napoléon III et avec Pie IX; on voit, dans cette négociation, figurer des personnages qui jouaient un rôle principal dans les affaires du temps en France, le général de Saint-Arnaud par exemple, et à Rome, le général de Cotte. La négociation, en effet, était double : le général de Cotte avait insinué au pape de demander quelques avantages pour l'Église en échange d'un autre que lui-même demandait pour Napoléon, et cet autre avantage c'était le sacre. Le sacre aurait-il lieu à Rome ou à Paris? On hésitait encore. Mais Pie IX consentait à sacrer Napoléon à de certaines conditions auxquelles celui-ci se disait prêt à se rendre. « Il me dit, écrit le cardinal, qu'il ferait néanmoins tout ce qui lui serait possible pour donner satisfaction à l'Église... qu'il désire être sacré par le pape. » On voit même, dans une des conversations qu'il eut avec le cardinal, qu'il était disposé à modifier le code civil sur la matière du mariage civil. Il avait imaginé cette combinaison :

Les parties se présenteraient d'abord devant le maire qui déclarerait si les conditions requises pour le mariage civil sont remplies : sur son certificat affirmatif, le prêtre ferait le mariage religieux, après lequel on procéderait au mariage civil.

On n'aperçoit pas que durant toutes ces négociations le cardinal ait conçu des doutes sur la sincérité de son interlocuteur principal, alors même que paroles, promesses, engagements et finalement les projets furent mis de côté et qu'il n'en fut plus question. Une fois encore pourtant, il revient sur cette affaire des lois organiques; c'était en 1836, à l'occasion d'une poursuite en appel comme d'abus, dirigée contre M<sup>sr</sup> de Brézé, évêque de Moulins. Napoléon III lui demanda même très sérieusement une note secrète à ce sujet, et très sérieusement le cardinal la fit et la lui donna. Ce fut peine perdue, comme on pense. Rien, paraît-il, ne lassait son indulgente bonne foi. A la veille de la chute de l'Empire, en 1869, il croyait encore convaincre l'empereur. Dans un entretien qu'il eut avec lui avant l'ouverture du concile, au sujet des matières qui devaient y être traitées, entretien dont il rend compte, il revenait avec sa persistance infatigable sur les accords possibles entre l'État et l'Église, sur la nécessité de « mettre fin à la situation fautive que le maintien des articles

organiques fait au gouvernement français vis-à-vis du pape ». Il proposait une étude commune avec un laïque.

Choisissez-le, disait-il, parmi les hommes religieux qui vous servent. Il s'abouchera avec les évêques, et on fera un travail satisfaisant pour l'Église comme pour l'État. L'État, pas plus que l'Église, ne sacrifiera aucun principe, mais l'entente n'en sera pas moins facile et cordiale; car tous les principes maintenus et revendiqués par l'Église sont les assises de l'ordre social et intéressent au même degré les bons catholiques et les bons citoyens (1):

Le récit de sa vie nous montre le cardinal intervenant sans cesse et sans en désespérer auprès de Napoléon III, dans toutes les affaires qui pouvaient intéresser l'Église: licence de la presse et des publications de tout genre, liberté de l'enseignement qui était déjà plus ou moins directement atteinte par M. Duruy, ministre de l'instruction publique, et, avant tout, les affaires d'Italie qui devaient conduire à la chute du saint-siège.

Un jour que le cardinal se plaignait du langage de certains journaux ou hostiles ou compromettants, il reçut cette réponse singulière qu'il a consignée et qui mérite qu'on la retienne :

C'est un journal (*l'Univers*) que j'aime, dit Napoléon III, mais que je n'approuve pas. Il traite quelquefois des questions inopportunes, et il les traite imprudemment. Ainsi, par exemple, la Saint-Barthélemy fut une journée effroyable, mais je crois qu'elle a sauvé la France. Mais je me garderais bien de l'écrire et de le publier, car ce serait soulever imprudemment des tempêtes.

N'est-ce pas, pour le fond et pour la forme, bien italien?

Le cardinal se retirait presque toujours satisfait des audiences qui lui étaient accordées: sa confiance, sans qu'il s'en doutât, était un peu la dupe des bontés qu'on lui témoignait et auxquelles il n'était pas insensible. L'historiographe, on le voit bien, n'a pas eu à se défendre contre les mêmes séductions; il est plus sévère.

C'était, dit-il, un des traits dominants du caractère de l'empereur, de changer quelquefois de politique, sinon en réalité, du moins en apparence, et de donner aussi quelque répit aux gens religieux alarmés par ses con-

(1) Ce n'est pas sans surprise que l'auteur de cet article a retrouvé cette opinion exprimée par M. de Bonnechose sur la question des rapports à établir entre l'Église et l'État. Je l'ai exposé dans une préface publiée en 1881 à un livre intitulé *la Question cléricale*. Je demandais qu'on mit fin aux débats qui s'élevaient sur ces rapports mutuels entre l'Église et l'État par une sorte de synode composé de laïques et d'ecclésiastiques qui auraient pour mission de substituer, selon l'expression de Pie IX, aux articles organiques, un appendice au concordat.

cessions révolutionnaires. Personne ne l'éprouve plus souvent que M<sup>sr</sup> de Bonnechose.

M<sup>sr</sup> Dupanloup, dans une réponse faite à l'occasion de la brochure *le Pape et le Congrès* attribuée à Napoléon III, avait appelé ce procédé d'un autre nom : c'était, disait-il, *l'hypocrisie démasquée*. M<sup>sr</sup> de Bonnechose, sans se relâcher jamais de sa constance dans sa poursuite vers ce qu'il croyait le bien, laisse percer pourtant dans ses notes quotidiennes un sentiment un peu amer de découragement.

L'empereur, écrivait-il le 1<sup>er</sup> mars 1869, après une entrevue à la suite de la déclaration de Napoléon III au comte de Hubner, ambassadeur d'Autriche; l'empereur entraîne la France hors de sa voie; et d'auxiliaire et de protectrice du saint-siège, elle devient l'auxiliaire et la protectrice de ses ennemis. C'est un délire.

Et plus tard, en 1867, le cardinal se plaignant de la direction donnée aux affaires intérieures :

Napoléon, écrivait-il, semblait entrer dans mes sentiments, mais il se sent débordé et, ne pouvant plus commander la marche, il suit et se laisse entraîner; ce n'est plus un chef, c'est un esclave.

Plus tard encore, après les élections politiques de 1869 :

C'est lui, écrit-il en parlant de Napoléon III, c'est lui qui a amené la crise actuelle par sa faute et ses imprudences. Les abus du gouvernement personnel ont provoqué une réaction. La presse n'a plus de frein : les passions politiques sont en pleine effervescence. On a laissé les esprits se monter et la foule s'enivrer d'illusions dans les réunions électorales. Encore quelques degrés à descendre et l'abîme engloutira tout.

On ne peut s'empêcher de remarquer cette inconséquence si fréquente chez ceux qui se disent les conservateurs par excellence et qui, tout en incriminant les abus des gouvernements, condamnent sans rémission les réactions que ces abus soulèvent. Il leur paraît suffisant qu'ils consentent à s'en plaindre; mais ils n'admettent pas que d'autres se plaignent comme eux. Et parce qu'ils ne proposent pas de remèdes, qui seraient à leurs yeux une sorte de crime de lèse-majesté, ils refusent aux autres le droit d'en chercher. Le cardinal n'a pas été exempt de cette faiblesse.

Sa prévoyance, du reste, n'était pas seulement éveillée par ses sentiments religieux ou par ses préoccupations dynastiques, elle l'était au plus haut degré par son patriotisme. Il associait sans

cesse les intérêts de l'Église catholique à ceux de la France. Il disait de lui-même, lorsqu'il reçut la barrette de cardinal :

Nourri, élevé, formé d'abord dans les rangs de la société civile et pour elle, ayant employé plusieurs années de ma vie à étudier ses lois et à les appliquer, j'ai pu apprécier ses vrais besoins et ses généreuses aspirations, comme aussi ses erreurs et ses périls.

Dans un autre endroit :

Je n'ai jamais envisagé que l'intérêt bien entendu de l'Église et de la France, et je continuerai à tenir cette conduite sans envie de plaire, sans souci de déplaire. L'Église et l'État ont entre eux des rapports intimes qu'on essaie de briser et qu'il faut maintenir et resserrer à tout prix. Je regarde l'Église et l'État, en France, comme ayant des intérêts tellement communs, étroits et sacrés qu'on ne peut servir ou desservir l'une de ces puissances sans servir ou desservir l'autre en même temps.

La pensée de l'homme d'État élargissait chez lui, sans effort, le cercle de ses préoccupations religieuses. Lors des résistances incessantes qu'il opposait à la politique impériale dans les affaires de Rome, il faisait pressentir les dangers de l'unité d'un royaume italien englobant toutes les parties de la péninsule. Il soutint le projet de la constituer en trois principautés : le Piémont, Rome, Naples, projet auquel Napoléon, comme toujours, donnait son adhésion. Dans une autre circonstance — c'était en 1856 — il formulait déjà le programme inventé par d'autres depuis, vers 1880, de notre politique coloniale.

Au dehors, disait-il, il faut soutenir nos missionnaires, favoriser les progrès de l'Évangile, se prévaloir des anciens traités avec les royaumes de l'Annam, du Tonkin et de la Cochinchine, s'établir solidement dans les ports et sur les côtes... Cette expédition, très facile alors à cause des embarras que les Anglais ont dans l'Inde, aurait les résultats les plus heureux pour la religion et pour l'empire colonial de la France.

Pendant un voyage qu'il fit en Hollande en 1868, il avait vu de ses yeux les préparatifs de guerre dont les évêques de Cologne et de Mayence l'entretenaient en les déplorant. « Si nous ne sommes pas prêts, disait-il aux généraux de cour, soyez sûrs que nous serons battus. » Vains avertissements, hélas ! qui ne purent prévenir les malheurs dont son cœur de Français s'alarmait, et au milieu desquels son patriotisme le porta à jouer un rôle nouveau pour lui, mais qu'il accepta avec l'infatigable zèle dont il était animé quand il était appelé par la patrie ou par l'Église.

L'étranger occupait Rouen. Le cardinal se donna tout entier pour adoucir les maux de l'invasion. Il se trouva en rapports directs avec le général de Manteuffel, puis à Versailles avec le roi de Prusse, le prince-héritier et le comte de Bismarck. Il avait été envoyé à la tête d'une déléation de la ville pour obtenir la réduction d'un impôt de guerre de 26 millions dont elle avait été frappée : il obtint la rémission des deux tiers de cette énorme contribution. Fidèle à sa constante habitude, il consignait dans ses notes les faits importants de chaque jour et les réflexions qu'ils lui suggéraient. Nous avons ainsi les impressions d'un témoin absolument véridique, et le récit qu'il a fait de ces entrevues révèle certains côtés tristes et curieux à connaître de cette lugubre histoire.

Rien n'est plus intéressant et, sur certains points, ne donne plus à penser que ce récit des entrevues du cardinal avec ces divers personnages qui lui parlèrent de la guerre de France et d'Italie avec une apparence au moins de complète franchise. M. de Bismarck, qu'il vit le premier, se déclara tout d'abord et très haut l'ennemi de la Révolution.

Il voudrait, disait-il, le rétablissement du principe monarchique avec Henri V ; mais il reproche à ce prince le défaut d'initiative : il se plaint de l'attitude prise par les princes d'Orléans et semble pencher vers une restauration napoléonienne. Il croit l'empereur affaibli, mais amendé ; le prince impérial est trop jeune, l'impératrice hésite. La Prusse, d'ailleurs, ne saurait se mêler de la politique intérieure de la France.

Le roi Guillaume s'expliquait très ouvertement sur la guerre même.

Il me raconta ensuite, écrit le cardinal, sa conversation avec Napoléon après Sedan. Il lui aurait dit : « Vous n'avez pas voulu la guerre ; elle vous a été imposée.

— Oui, aurait répondu l'empereur vaincu. — Mais par qui ? — Par l'opinion publique. — Et qui a fait l'opinion publique, sinon votre ministère ? » Alors, le roi Guillaume s'est étendu sur la folie et l'incapacité des hommes composant ce ministère. Il me parla encore du danger des révolutions et de la difficulté pour la France de trouver un gouvernement qui garantisse sa sécurité. Il désirerait le retour de la légitimité, mais il paraît considérer le comte de Chambord comme insuffisant. Il racontait aussi qu'il avait fait arrêter ses troupes à Varennes, qu'il avait réuni ses officiers autour de lui et leur avait adressé ces paroles : « Vous savez où nous sommes et quel attentat s'est accompli il y a quatre-vingts ans. C'est d'ici que sont partis tous les malheurs qui sont tombés sur la France. Quand une nation traite ainsi son roi, la main de Dieu s'appesantit sur elle. »

Et, sur le même sujet, il ajoute, parlant du prince impérial d'Allemagne :

Le prince m'a dit plusieurs fois qu'il gémissait de la guerre, qu'il la détestait et qu'il désirait ardemment qu'on y mit fin le plus tôt possible.

Après avoir rempli ses devoirs de patriote, M<sup>sr</sup> de Bonnechose n'oublia pas ceux que lui imposait sa qualité de prince de l'Église. Il plaida la cause du pouvoir temporel de la papauté. A ce sujet, M. de Bismarck lui dit :

...Qu'il avait blâmé la guerre d'Italie, et que Napoléon n'en avait pas vu toute la portée, qu'il aurait dû franchement soutenir le pape; que la Prusse ne pouvait pas faire deux choses à la fois; que maintenant il était impossible de déclarer la guerre à l'Italie pour rétablir le pape dans son domaine; que, plus tard même, on ne pourrait demander aux Allemands protestants de verser leur sang directement pour cette cause, mais qu'il se présenterait d'autres moyens pour l'appuyer et la faire triompher, et que le cabinet de Berlin certainement les saisirait et en ferait usage. Il paraissait parfaitement comprendre que le nouvel empereur d'Allemagne devait, sous ce rapport, une satisfaction aux catholiques de ses États et de la Confédération.

Le roi, écrit-il encore, m'a dit qu'il reconnaissait devoir à ses sujets catholiques d'assurer la liberté de leur chef spirituel. Nous sommes entrés à ce sujet dans quelques détails, et je suis convaincu que le roi Guillaume, devenu empereur d'Allemagne, se croira obligé de faire quelque chose d'efficace pour donner satisfaction au monde catholique.

Il entretint le prince impérial de la même affaire.

Le prince m'a paru prendre intérêt à ces développements, et m'a fait des questions qui m'ont autorisé et comme entraîné à lui démontrer la convenance et la nécessité d'une restauration en Italie et de la restitution des domaines de l'Église et de la papauté. Il m'a remercié et m'a donné des témoignages très significatifs de la satisfaction que lui causaient ces entretiens.

Et le cardinal ajoute :

Ce sont des semences pour l'avenir.

Ces semences ont-elles germé? Si l'on en croit des bruits persistants, et autant qu'on peut deviner le secret des négociations pendantes, peut-être l'Italie, si généreuse pour nos ennemis, pourra-t-elle prochainement l'apprendre.

A partir du 2 septembre 1870 jusqu'au jour de sa mort, l'histoire contemporaine est remplie de l'activité du cardinal dans la

sphère des devoirs particuliers que sa charge et l'autorité dont il était investi par ses collègues dans l'épiscopat lui imposaient. Il est mêlé à presque tous les événements de cette époque, et il fut en rapport avec tous les hommes qui y ont joué des rôles plus ou moins importants. Ce mélange forcé du spirituel et du temporel dans l'œuvre incessante de M<sup>sr</sup> de Bonnechose met en lumière une vérité souvent et inutilement méconnue : la connexité des intérêts religieux d'un pays avec sa politique.

Cette politique de la France dans ses phases et dans ses aspects divers : gouvernement de M. Thiers, le 24 mai 1873, le septennat du maréchal, la constitution de 1875, l'organisation de la République, le 16 mai 1877, la victoire de la République, la démission du général, la présidence de M. Grévy, les ministères successifs, l'historiographe la rappelle à ceux qui l'ont connue, et il l'apprend aux nouveaux venus qui ne se souviennent déjà plus de ces événements d'hier. La légèreté, l'ignorance, le mépris du passé, l'empressement avide à se faire sa place, ont fermé les yeux aux générations nouvelles, et les ont comme rendues sourdes aux leçons toujours méconnues de l'histoire. L'expérience si courte des hommes qui se succèdent si vite ne sert plus à personne et ne profite plus au pays. La vie de M. de Bonnechose, racontée d'après des documents authentiques émanés d'un témoin dont la véracité ne peut être mise en doute, remettra en mémoire tous ces événements qui font la trame de cette histoire rapide, oubliée de nos jours.

Cette histoire est en partie double : d'un côté, celle du parti républicain ; de l'autre, celle du parti de l'opposition qui est formé des partisans de toutes les dynasties monarchiques. C'est de ce dernier côté que M<sup>sr</sup> de Bonnechose l'a vue principalement, bien qu'il n'ait cessé d'être en rapport avec les divers représentants du gouvernement depuis M. Thiers jusqu'à M. Grévy, M. Dufaure, M. Jules Ferry et M. de Freycinet. Il fit exception pour un seul, M. Gambetta, qu'il nomme quelque part « un grand malfaiteur ». Cette sévérité d'expression, qui lui était peu habituelle, ne s'explique que par le discours de Romans et par l'attribution du ministère des cultes à M. Paul Bert, attribution étrange en effet.

De la place où l'avaient mis ses opinions personnelles, il a pu voir de près l'échauffourée du 24 mai qui lui avait donné des espérances bien illusoires, celle du 16 mai qu'il juge avec une

indépendante sévérité, et la tentative de restauration de 1873, dont il disait dans une lettre à M. de Circourt, son ami : « Je ne comprends pas comment des hommes graves ont pu s'embarquer dans une telle campagne ! » Il avait pu connaître les mobiles très divers, les intrigues de factions, de partis ennemis, les desseins formés et presque aussitôt avortés dont son historiographe trahit quelque peu les secrets. On assiste ainsi à des mises en scène qui, par ce qu'on en dit, font deviner le reste.

Bien que, dans la mesure des grands devoirs auxquels il subordonnait toute sa conduite, il fût un homme de parti, M<sup>gr</sup> de Bonnechose jugeait les hommes de gouvernement de haut, avec une impartiale sérénité. Il parle du maréchal de Mac-Mahon avec l'estime que professent pour lui tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher ; il se loue de ses relations personnelles avec M. Jules Grévy ; il note avec une charité bienveillante les protestations, les promesses, les engagements des présidents du conseil à qui il portait ses doléances à propos des lois sur l'enseignement public, des décrets relatifs aux congrégations religieuses, des mesures prises par les pouvoirs publics ou électifs au sujet des manifestations et des cérémonies du culte. Comme du temps de l'Empire, les déceptions ne lassaient pas son courage, et ses mécomptes multipliés ne pouvaient l'empêcher de compter sur la bonne foi et sur la sagesse des hommes. Comment n'y aurait-il pas cru ? Sa bonne foi à lui-même et sa raison étaient au-dessus de toute passion ; dans une lettre qu'il écrivait le 26 mars 1880 au pape Léon XIII, il reconnaissait les torts qu'un grand nombre de catholiques mêlant la politique à la religion avaient eus.

Cependant le cardinal était trop d'un seul côté de l'histoire de son temps pour la bien connaître. C'est le malheur des époques de dissensions intestines de donner naissance dans les esprits séparés à des erreurs de fait qui prennent des proportions colossales au gré des passions de parti, et de susciter à l'égard les uns des autres des préventions excessives et presque toujours injustes. Les opinions du cardinal consignées dans ses notes sur les faits de chaque jour sont toujours sincères, elles ne sont pas toujours fondées en vérité. Il y a tels des incidents du 24 mai, du 16 mai et de la démission du maréchal, par exemple, qui ne sont pas racontés avec une complète exactitude. D'autres témoins que lui, mieux renseignés, compléteront ses récits et rectifieront ses erreurs : car il est certain que ces temps-ci abonderont en mémoi-



res personnels. Tout le monde se croit des personnages; tout le monde racontera sa vie.

Le cardinal, par son âge, par sa haute dignité, par ses relations de parti, ne connaissait pas et ne pouvait connaître les hommes entrés dans la vie publique après le 4 septembre 1870. Les rapports officiels qu'il eut avec eux n'étaient pas assez dégagés de ses préjugés sur les choses pour lui permettre de pénétrer leur pensée, leurs intentions, ni de juger leurs actes avec une entière justice. Il avait d'ailleurs à se défendre des préventions des autres, des personnes de son entourage, avec lesquelles il avait de tout temps entretenu un commerce d'idées et d'opinions communes, et qui avaient conçu contre tout homme attaché à la cause républicaine des sentiments voisins de la haine. Dans une lettre que lui écrivait un de ses amis le 20 décembre 1877 après la défaite du 16 mai et que M<sup>sr</sup> Besson publie comme annexe, on lit :

Tous les éléments de la coalition conservatrice se sont dispersés, chacun obéissant à ses passions personnelles et à ses vues égoïstes. Dufaure est ce qu'il y a de moins mauvais dans le ministère. Il répond, avec l'infériorité qui caractérise notre époque, à ce que Royer-Collard fut sous la Restauration; les... ministres sont Marcère et Bardoux. J'ai été intimement lié avec Waddington; c'est un Anglais de race et d'éducation... Il n'a pas voulu subir Spuller et je ne pense pas qu'il résiste longtemps au dégoût de servir sous l'influence de Gambetta.

Les... ministres Marcère et Bardoux se retirèrent les premiers; mais les points qui précèdent leurs noms ne disent rien de bon.

**DE MARCÈRE,**  
Sénateur.

(A suivre.)